

BENOÎT CHARETTE SUR LE TAUX D'IMMIGRATION

Un rythme insoutenable

**Jean-Marc
Salvet**

jmsalvet@lesoleil.com



Il est urgent de mieux faire les choses en immigration, plaide l'ancien porte-parole péquiste en la matière, Benoît Charette. Il estime que le nombre d'immigrants au Québec devrait être ramené à 40 000 par année dans un premier temps.

Le nouveau député indépendant de Deux-Montagnes juge insoutenable le rythme d'accueil de 50 000 immigrants par année proposé par le gouvernement de Jean Charest.

M. Charette recommande toutefois que la baisse à 40 000 soit limitée à la seule prochaine année. Pour 2013, 2014 et les suivantes, une hausse de 2000 immigrants par année devrait être planifiée jusqu'à atteindre 50 000 nouveaux arrivants annuellement, précise-t-il.

Le député-expert croit que cette modulation laisserait le temps au ministère de l'Immigration et des

Communautés culturelles «de revoir ses procédures de sélection, d'accueil et d'intégration».

Lorsqu'il était au Parti québécois (PQ), Benoît Charette ne se mouillait sur aucun chiffre. Il se pliait à la volonté de son parti, qui ne souhaitait pas s'avancer sur ce front. Sa parole est aujourd'hui libérée. «Le Parti québécois a préféré ne pas se prononcer sur les seuils d'immigration, mais la question est incontournable», affirme-t-il en entrevue.

M. Charette sera à l'Assemblée nationale demain, au dernier jour de la consultation portant sur les niveaux d'immigration pour les années 2012 à 2015. Le document gouvernemental prévoit l'accueil de 200 000 nouveaux immigrants pendant cette période.

L'élu de Deux-Montagnes formule plusieurs autres propositions. Celles-ci, par exemple :

- S'assurer que les moins de 35 ans représentent minimalement 75 % de l'ensemble des admissions.
- Rendre obligatoire «l'entrevue de sélection» avant de remettre un certificat de sélection.
- Convoquer les candidats sélectionnés à une «rencontre d'information et d'orientation à leur arrivée» au Québec.
- Proposer un «contrat d'accompagnement» de trois ans à tout nouvel immigrant reçu.

Benoît Charette siègera comme indépendant à l'Assemblée nationale. «Sans aucune association pour le moment avec la coalition» de François Legault, ajoute-t-il. «Si j'ai à m'intégrer, ce sera une fois qu'elle se sera constituée en parti politique.»

Récemment, M. Legault a réclamé «une pause de deux ans» pendant laquelle le nombre de nouveaux immigrants ne devrait pas dépasser 45 000 par année. Selon le leader de la Coalition pour l'avenir du Québec, le niveau d'immigration devrait par la suite progressivement augmenter afin

d'atteindre la cible de 50 000 par année. Si les rythmes diffèrent, la logique de MM. Legault et Charette est semblable.

En mai, au début de la consultation parlementaire, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec était venu soutenir que le «volume d'immigration» devrait être abaissé à 40 000. Hier, la Confédération des syndicats nationaux s'est montrée plutôt d'accord avec le chiffre de 50 000 du gouvernement Charest.

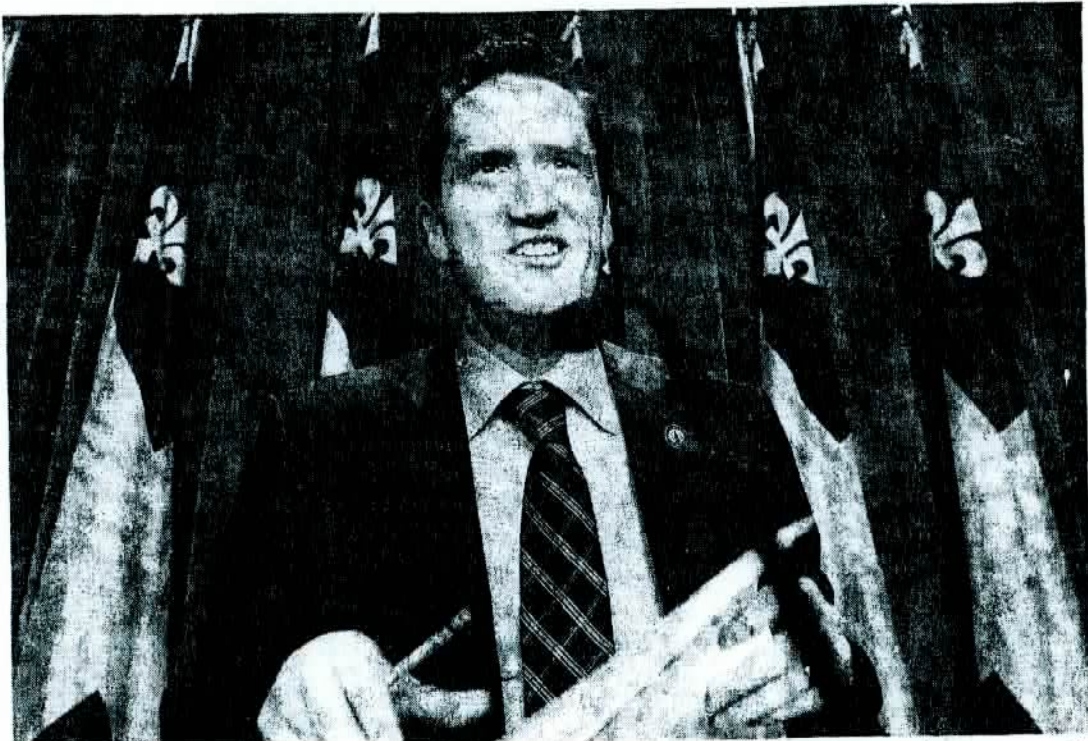
Tous les groupes entendus depuis le début de la consultation sont d'accord sur un élément. Ils réclament des efforts accrus en francisation. Tant lors de la «sélection» des immigrants qu'une fois qu'ils sont installés au Québec.

« Si j'ai à m'intégrer, ce sera une fois qu'elle se sera constituée en parti politique »

— Benoît Charette, sur la possibilité de se joindre à la coalition de François Legault

M. Charette ne regrette pas d'avoir quitté le PQ. Selon un sondage qu'il a commandé, seuls 11 % des électeurs de sa circonscription considèrent qu'un référendum sur la souveraineté devrait constituer une priorité.

Il assure se sentir «tout à fait légitimé» de poursuivre son mandat à titre d'indépendant.



Benoît Charette croit que cette modulation laisserait le temps au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles «de revoir ses procédures de sélection, d'accueil et d'intégration». — PHOTOTHÈQUE LE SOLÉIL